



DESOPTIION TVA

Nous vous informons que conformément aux dispositions de l'article 85 de la loi de finances rectificative pour 2004 permettant aux établissements de crédit de révoquer leur option pour le paiement de la TVA sur certaines opérations bancaires et financières, la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Martinique va exercer la « désoption » de TVA collectée à compter du 1^{er} avril 2006 pour les opérations ci dessous.

L'application de cette mesure fiscale n'entraîne aucune modification tarifaire

OPERATIONS COMMUNES AUX PARTICULIERS, AUX PROFESSIONNELS ET AUX ENTREPRISES POUR LESQUELLES IL N'Y AURA PLUS DE TVA

Le champ d'application de cette loi ne concerne que les opérations réalisées en Martinique

Ouverture de compte, Relevé d'Identité Bancaire, remise de chèquiers, dépôt d'espèces sur compte CRCAM, versement déplacé d'espèces, encaissement d'un chèque, paiement d'un chèque, d'un Titre Interbancaire de Paiement (TIP) et d'un prélèvement

RETRAIT D'ESPECES : retrait d'espèces à votre agence, au distributeur automatique de billets du Crédit Agricole et au distributeur automatique de billets d'une autre banque de la zone euro.

CHEQUES ET CHEQUIERS : frais d'émission d'un chèque de banque, frais d'annulation d'un chèque de banque, frais d'opposition chèque(s), frais de renouvellement d'opposition de chèque(s) et de chèque(s), frais d'envoi en recommandé d'un chèque par la poste

CARTES : frais d'opposition carte, supplément pour opposition internationale, frais d'opposition carte abusive

VIREMENTS : émission d'un virement interne de compte à compte, modification d'un virement permanent, émission d'un virement permanent, occasionnel, externe via Crédit Agricole en Ligne, externe (VSOT) et Swift, frais de rejet ordre de virement sans provision, frais d'opposition sur virement

PRELEVEMENTS : frais de mise en place d'une autorisation de prélèvement, frais d'opposition sur prélèvement

GESTION DU COMPTE : frais trimestriels pour compte à relevé journalier, de quinzaine et mensuel, frais de tenue de compte inactif, transfert de compte d'épargne et de compte titres.

DIVERS : frais de timbres/chéquiers/cartes/lettres.

OPERATION DE BOURSE :

frais de courtage, frais d'opposition sur titres.

OPERATIONS SUR PRETS : décompte, modification date d'échéance, annulation dossier, commission de renégociation, frais de report d'échéance, intervention sur prêt, mainlevée d'hypothèque et de gage automobile, frais d'autorisation de découvert

INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT : forfait de frais pour chèque rejeté pour défaut de provision, frais d'intervention pour insuffisance de provision, frais par chèque émis sur compte interdit bancaire, frais de mise en interdiction bancaire externe, frais par lettre de relance pour compte épargne irrégulier, frais par lettre d'information préalable au rejet d'un chèque, frais par prélèvement impayé, frais de lettre simple et de lettre recommandée pour prêt en retard, frais de lettre aux cautions pour prêt en retard.

OPERATIONS SPÉCIFIQUES AUX PROFESSIONNELS ET AUX ENTREPRISES POUR LESQUELLES IL N'Y AURA PLUS DE TVA

GESTION DU COMPTE : commission de mouvements, commission trimestrielle de gestion de comptes spécifiques, commission mensuelle pour fourniture d'échelles d'intérêts, commission mensuelle par compte pour fusion des comptes, commission annuelle de tenue du dossier administratif et juridique

SERVICES TELEMATIQUES : émission de virements, de prélèvements et de LCR

OPERATIONS D'ENCAISSEMENT : versement de monnaie en vrac et de monnaie en rouleaux, virements reçus, remise de chèques, remise tickets/chèques restaurant, télécollecte d'image chèque

REMISE D'EFFET A L'ENCAISSEMENT : commission de bordereau par remise, commission de service par effet, opérations diverses sur effets ou LCR remis à l'encaissement ou à l'escompte (envoi à l'acceptation, changement de domiciliation, effet non normalisé, réclamé et prorogé, demande d'avis de sort, effet non accepté)

IMPAYE SUR REMISE : chèque, Avis de Prélèvement (AP) ou effet (CAM, Place, Hors place).

CHEQUES : frais de confection de lettres chèques

VIREMENTS : virements sur liste par support magnétique

EFFETS : paiement par effet à échéance, effet domicilié non avisé, avis du sort, changement de domiciliation

OPPOSITIONS : frais d'opposition sur effet

INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT : Lettre de relance DAV débiteur

OPERATIONS DIVERSES : abonnement trimestriel au service Dépôt jour/nuit, abonnement annuel au service Dépôt Express, supplément par Dépôt Express d'espèces d'un moment inférieur à 200 €

ESCOMPTE : prorogation, réclamation, incidents, changement de domiciliation, frais impayés

DAILLY : commission de notification par marché global cédé, commission de notification des créances cédées hors marché global, frais de notification par huissier refacturés au client, frais accusé réception, commission par avance sur créance cédée, frais de prorogation, réclamations, impayés, modifications, frais pour édition et expédition d'un échéancier

FRAIS DE DOSSIER : demande de facilité de caisse, frais de dossier sur crédits de trésorerie, court, moyen et long terme

FRAIS DE GESTION EN COURS DE VIE DU PRÊT : duplicata de contrat ou d'offre de prêt ou de tableau d'amortissement ou de liste d'échéance, frais d'ouverture d'un dossier sinistre ADI, frais d'ouverture d'un dossier contentieux

GARANTIES : mainlevée d'hypothèque, de nantissement de matériel ou de fonds de commerce et de gage automobile, lettre ponctuelle d'information aux cautions sur situation prêt, OCCC, ou autre financement, courrier d'information annuelle aux cautions

CREDIT DOCUMENTAIRE : frais de port ou telex, commission d'utilisation, commission de modification

ENCAISSEMENT D'EFFETS LIBRES EN EUROS OU EN DEVISES : commission de dossier par effet, commission d'encaissement par effet

REMISE DOCUMENTAIRE EN EUROS OU EN DEVISES : commission de dossier de remise documentaire, commission d'en-

caissement par remise documentaire, prorogation, acceptation, impayé refacturé au client, avis de sort

ORDRES DE PAIEMENT A DESTINATION DE L'ETRANGER : traitement manuel par le Crédit Agricole, télétransmission par le client ou par WEB EDI, virement en devises dans le reste du monde.

CRÉDIT DOCUMENTAIRE : commission de préavis, commission de transmission, commission de notification, commission de levée de documents

ENCAISSEMENT DE REMISES DE CHEQUES : commission d'encaissement

COMMISSIONS SUR OPERATIONS DIVERSES : levée anticipée de documents, prorogation, annulation, ouverture Dépôts à Terme en devises, annulation chèque de banque en devises, encaissement chèques "sauf bonne fin" en devises, commission de rapatriement.

SUIVI ET GESTION : avis d'opéré, préavis au bénéficiaire, avis de sort.



**CAISSE REGIONALE
DE CREDIT AGRICOLE
DE LA MARTINIQUE**

**CONDITIONS DE BANQUE
APPLICABLES
AUX PRINCIPALES OPERATIONS
DES ENTREPRISES
ET DES PROFESSIONNELS**



Tarification applicable au 1^{er} octobre 2005
(Prix HT en €)

GESTION DE COMPTE

Ouverture et clôture de compte	Gratuit
Relevé d'Identité Bancaire (RIB)	Gratuit
Commission de mouvements (par mois) <i>Concerne tous les mouvements débiteurs autres que les mouvements financiers générés par le CAM</i>	0,05% à 0,10%
Minimum prélevé par mois	2,00
Gestion de comptes :	
Frais trimestriels pour compte à relevé journalier	50,00
Frais trimestriels pour compte à relevé de quinzaine	35,00
Frais trimestriels pour compte à relevé mensuel	20,00
Commission trimestrielle de gestion de comptes spécifiques (redressement judiciaire...)	228,67
Commission mensuelle pour fourniture d'échelles d'intérêts	18,00
Fusion des comptes : commission mensuelle par compte (soumise à conditions)	76,00
Commission annuelle de tenue du dossier administratif et juridique	92,00
Établissement d'attestation concernant le fonctionnement du compte	40,00
Demande de renseignements sur le compte	18,00
Transfert de compte d'épargne	56,68
Transfert de compte titre	66,36

COMPTE SERVICE PROFESSIONNEL

Pour un Compte Service comprenant	CSCA Professionnel	CSCA Pro Plus
Frais trimestriels de tenue de compte	●	●
Commission de mouvements	●	●
Assurance des moyens de paiement (Sécuricompte Pro)	●	●
Carnet de remise de chèques	●	●
Abonnement "Accès Pro" de Crédit Agricole en ligne	●	●
Découvert + ADI		●
2 relevés de compte par mois		●
Relevés d'agios		●
Cotisation à l'offre Compte Service	25,00 €/mois	31,00 €/mois
Supplément pour les options		
Cotisation carte Business	36,00 €/an	36,00 €/an
Cotisation carte Business Exécutive	96,00 €/an	96,00 €/an

SERVICES TÉLÉMATIQUES

Téléphone : 0 820 30 08 09* - Minitel : 3615 CAM 972
Internet : www.ca-martinique.fr

Accès Pro : abonnement mensuel (Internet + Minitel + Téléphone)	18,00
Consultations	Gratuit
Accès libre : frais d'utilisation du service à la connexion	0,50
Émission d'un virements, d'un prélèvement	0,46
Abonnement spécifique "Bourse en ligne"	3,05
Echanges de données informatisées (EDI) : FIL D'OR	
Abonnement mensuel (ETEBAC 3 ou 5 : sens client-banque et banque-client, WEB EDI)	18,00
Récupérations relevés	Gratuit
Virements, prélèvements, émissions LCR... (par opération)	0,46
Supplément pour prise en charge de disquette	18,00

Agence en ligne

0820 30 08 09*



Internet

www.ca-martinique.fr



Minitel

3615CAM 972



OPERATIONS SUR CARTES

Cotisation annuelle carte Eurocard ou Visa à débit immédiat	32,00								
Cotisation annuelle carte Eurocard ou Visa à débit différé	42,00								
Cotisation annuelle Business Card	50,00								
Cotisation annuelle Business Card Executive	120,00								
Cotisation annuelle carte Gold Mastercard ou Visa Premier	119,00								
Cotisation annuelle Platinum	250,00								
Réédition de code confidentiel	7,56								
Frais d'opposition carte (vol et perte)	31,34								
Supplément pour opposition internationale	41,47								
Frais d'opposition carte abusive par la CRCAM	31,34								
Demande de justificatif et recherche carte	22,86								
Frais inter-réseau hors zone euro :									
Retrait DAB :	1,75% du montant + 3 € par opération								
Retrait cash guichet :	1,75% du montant + 6 € par opération								
Paiement par carte :	1,75% du montant + 0,20 € par opération								
Contrats commerçants - cartes bancaires									
<i>Commission proportionnelle en fonction du volume d'affaires traité avec la CRCAM et du montant moyen des transactions unitaires</i>									
- Traitement factures CB : 1,40 % du montant + commission fixe supplémentaire de 0,50 € par facturette	0,50								
- Saisie manuelle de ticket (par ticket)									
- Location de Terminaux de Paiement Électronique (TPE) :									
<table border="1" style="margin: auto; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="padding: 2px;">Maintenance Plus</th> <th style="padding: 2px;">Maintenance de base</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 2px;">TPE Fixe : 25,00 € / mois</td> <td style="padding: 2px;">TPE Fixe : 15,00 € / mois</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">TPE Portable : 33,00 € / mois</td> <td style="padding: 2px;"></td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">TPE Duo (carte + chèque) : 40,00 € / mois</td> <td style="padding: 2px;"></td> </tr> </tbody> </table>	Maintenance Plus	Maintenance de base	TPE Fixe : 25,00 € / mois	TPE Fixe : 15,00 € / mois	TPE Portable : 33,00 € / mois		TPE Duo (carte + chèque) : 40,00 € / mois		100,00
Maintenance Plus	Maintenance de base								
TPE Fixe : 25,00 € / mois	TPE Fixe : 15,00 € / mois								
TPE Portable : 33,00 € / mois									
TPE Duo (carte + chèque) : 40,00 € / mois									
- Caution									
- Papier thermique qualité supérieure : 1,00 € la bobine									
- Module de paiement sécurisé pour site marchand sur internet :									
Droit d'entrée : 300,00 €	Abonnement mensuel : 21,00 €								

“Directive 97/5/CE du 27/01/1997 du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne concernant les virements effectués au sein de l'Espace Économique Européen (E.E.E.) transposée en droit français par la loi du 25/06/1999 s'appliquant également aux virements domestiques :

Ces dispositions concernent le traitement des virements émis ou reçus d'un montant égal ou inférieur à 50 000 euros. A défaut de délai conventionnel autre, pour les virements reçus nous créditions votre compte au plus tard 2 jours ouvrés après la date de réception des fonds. Les virements transfrontaliers émis seront effectués tous frais à la charge du donneur d'ordre, sauf instruction contraire de sa part. Le crédit sur le compte de l'établissement du bénéficiaire doit être effectué au plus tard 5 jours ouvrables après la date de l'acceptation du virement sauf délai conventionnel.

Ces délais peuvent être prolongés de 2 jours ouvrés si une opération de change est nécessaire.”

Les tarifs, indiqués dans cette brochure, sont ceux appliqués par votre Caisse régionale de Crédit Agricole pour le traitement des opérations que vous lui confiez. Votre interlocuteur habituel se tient à votre disposition pour toute question relative à l'application de ces dispositions et notamment pour vous fournir toute information relative aux frais de nos correspondants étrangers pour chaque pays de destination.

Règlement CE n° 2560 du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 19 décembre 2001 concernant les paiements transfrontaliers en euros :

Ce Règlement stipule que les frais pour les paiements trans frontalières en euros doivent être les mêmes que les frais pour les paiements en euros à l'intérieur d'un État Membre. Les opérations concernées, d'un montant maximum de 12 500 euros, sont les opérations cartes pour lesquelles le principe d'égalité s'applique à partir du 1^{er} juillet 2002 et les virements trans frontalières pour lesquels l'application se fera au plus tard le 1^{er} juillet 2003. Votre interlocuteur habituel se tient à votre disposition pour toute information relative à ce règlement.”

OPERATIONS D'ENCAISSEMENT

Dépôts d'espèces sur compte CRCAM	Gratuit
Versement de monnaie en vrac (prix par versement)	10,00
Versement de monnaie en rouleaux (prix par rouleau)	0,15
Encaissement d'un chèque	Gratuit
Virements reçus	Gratuit
Remises de chèques	Gratuit
Remise tickets/chèques restaurant (par chèque)	Gratuit
Télécollecte d'image chèque (Forfait mensuel)	18,00
REMISE D'EFFETS A L'ENCAISSEMENT	
Sur support papier	
Par remise (commission de bordereau)	4,57
Par effet (commission de service)	3,05
Sur support magnétique	
Par remise (commission de bordereau)	3,05
Par effet (commission de service)	0,46
Opérations diverses sur effets ou LCR remis à l'encaissement ou à l'escompte	
Envoi à l'acceptation	12,50
Changement de domiciliation	12,50
Effet non normalisé	12,50
Effet réclamé	12,50
Effet prorogé	12,50
Demande d'avis de sort	12,50
Effet non accepté (retour ou non)	12,50
IMPAYE SUR REMISE (TARIF PAR IMPAYÉ)	
Chèque impayé pour insuffisance de provision du tiré	Gratuit
Chèque impayé pour un autre motif que pour insuffisance de provision du tiré	12,20
Avis de Prélèvement (AP) ou effet (CAM, Place, Hors place)	
AP ou effet magnétique rejeté	1,07
AP ou effet papier rejeté par le tiré	16,71

DATES DE VALEUR

Les dates de valeur (dates de prise d'effet de l'opération) sont retenues en jours calendaires et elles sont décomptées comme suit (J est le jour de traitement) :

- Versement d'espèces : J
- Retraits : J
- Remises de chèques tirés sur des banques résidentes sur le territoire français : J + 3

Exemple : (J + 3) = J (date de traitement de l'opération) + 3 jours calendaires

OPERATIONS DE DÉCAISSEMENT

RETRAIT ESPÈCES	
- Retrait d'espèces à votre agence sans émission de chèque	Gratuit
- Retrait d'espèces au distributeur de billets du Crédit Agricole	Gratuit
- Retrait d'espèces au distributeur de billets d'autre banque de la zone euro	1,00*
CHEQUES	
- Paiement d'un chèque	Gratuit
- Frais d'émission d'un chèque de banque	28,57
- Frais d'annulation d'un chèque de banque	9,22
- Remise de chéquier(s)	Gratuit
Frais de confection de lettres chèques (coût déterminé après devis)	Coût réel
Frais d'envoi d'un chéquier par La Poste en simple	7,19
Frais d'envoi d'un chéquier par La Poste en recommandé	15,21
VIREMENTS	
Émission d'un virement interne de compte à compte	Gratuit
Émission d'un virement permanent	0,65
Modification virement permanent	Gratuit
Frais de rejet d'ordre de virement sans provision	7,14
Émission d'un virement occasionnel	5,71
Virements sur liste par support magnétique (tarif par opération)	0,46
FRAIS DE MISE EN PLACE D'UNE AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT	
	11,06
EFFETS	
Paiement par effet à échéance	Gratuit
Effet domicilié non avisé	Gratuit
Avis du sort	12,50
Changement de domiciliation	12,50
OPPOSITIONS	
Frais d'opposition sur chèque et frais de renouvellement d'opposition (tarif par chèque en opposition)	18,89
Frais d'opposition sur chéquier complet	15,24
Supplément opposition internationale	41,47
Frais d'opposition sur Avis de Prélèvement	17,05
Frais d'opposition sur effet	15,32
INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT	
Frais pour chèque impayé pour autre motif que défaut de provision	Gratuit
Forfait de frais pour chèque rejeté pour défaut de provision (frais de dossier, frais de lettre d'injonction, frais de blocage de provision, frais de certificat de non paiement, frais de régularisation, frais de levée d'interdiction bancaire)	
• Chèque impayé < 50 €	27,65
• Chèque impayé ≥ 50 €	73,75
Frais d'intervention pour insuffisance de provision (forfait journalier)	18,43
Frais par chèque émis sur compte interdit bancaire	25,81
Frais de lettre d'information préalable au rejet d'un chèque	11,06
Frais par prélèvement impayé	23,50
Lettre de relance sur DAV débiteur	1,42 à 8,07
Frais par saisie-arrêt	101,38
Frais par avis à Tiers Détenteur (ATD)	101,38
Frais de lettre simple pour prêt en retard	8,02
Frais de lettre recommandée pour prêt en retard	16,13
Frais de lettre aux cautions pour prêt en retard	16,13

* à partir du 5^e retrait effectué dans le mois

OPERATIONS DIVERSES

Demande renseignements et arrêtés de compte pour contrôle des Stés (Com. aux Comptes, ...)	125,00
Demande de renseignements commerciaux	15,24
Frais de recherche simple	7,14
Frais de recherche complexe	sur devis
Frais de photocopies de documents (tarif à l'unité)	0,92
Frais de recherche et photocopie de chèques, de relevés de compte (tarif à l'unité)	22,86
Frais de télécopie (Destination France et DOM) (par page transmise)	14,19
Coffre (frais annuels) :	
- Location annuelle	73,73 à 491,75
- Dépôt de garantie	228,67 à 457,35
Dépôt jour / nuit abonnement par trimestre	25,00
+ dépôt de garantie par cassette (caution et clefs)	80,00
Dépôt Express d'espèces avec signature préalable d'un contrat avec le CAM (tarif annuel)	150,00
• Supplément par Dépôt Express d'espèces d'un montant inférieur à 200,00 €.	10,00
Adresse erronée (N.P.A.I)	18,43
Assurance des moyens de paiement (Sécuricompte Pro)	60,00
Attestation de blocage de capital social pour société en formation	50,00
Signature Electronique (CA CERTIFICAT)	
	Solution Logicielle Solution Carte à puce Solution Clé USB
Cotisation annuelle	75,00 € 85,00 € 115,00 €
Location annuelle lecteur port série	25,00 €
Location annuelle lecteur port USB	35,00 €

OPERATIONS SUR TITRES ET BOURSE

Droits de garde de comptes-titres (pourcentage sur la valeur des titres au 31/12)	
● Produits d'épargne Crédit Agricole	Gratuit
● Obligations Crédit Agricole	0,10%
● OPCVM et actions Crédit Agricole	0,50%
● Autres valeurs (hors Crédit Agricole)	1,50%
Montant minimum prélevé	26,60
Montant maximum prélevé	265,00
Opérations de bourse	
Réalisées via Bourse en ligne	
Frais de courtage prélevés sur chaque ordre	0,85%
Montant minimum prélevé	7,50
Réalisées via les autres canaux	
Frais de courtage prélevés sur chaque ordre	1,15%
Montant minimum prélevé	15,50
Frais d'opposition sur titres	15,67

OPERATIONS DE FINANCEMENT

CRÉDITS D'EXPLOITATION	
Commission de plus fort découvert sur compte débiteur autorisé ou non	0,2%
Commission d'immobilisation (% des intérêts débiteurs)	10%
Commission d'engagement (ou de confirmation) pour tous les plafonds accordés et notifiés	0,50%/an
Minimum de perception	25,00
Dépassement du plafond autorisé et (ou) de la date d'échéance du plafond du crédit d'exploitation	
Taux en vigueur des comptes débiteurs	

OPERATIONS DE FINANCEMENT (suite)

CREDIT SPOT	
Commission d'engagement	
< à 150 K€	0,6%/an
de 150 à 300 K€	0,4%/an
> à 300 K€	0,3%/an
Minimum de perception	50,00
ESCOMPTE	
Commission de service	8,00
Minimum de jours d'escompte	10 jours
Prorogation, réclamation, incidents, changement de domiciliation	15,00
Frais impayés	25,00
Minimum de perception d'intérêts	15,00
DAILY	
Commission de notification par marché global cédé (% en référence au montant total TTC du marché) – avec accusé de réception ou par huissier .	0,04%
<i>minimum</i>	35,00
<i>maximum</i>	500,00
Commission de notification de créances cédées hors marché global (avec accusé réception ou par huissier)	15,24
Frais de notification par huissier refacturés au client	Coût réel
Frais accusé réception	7,62
Commission par avance sur créance cédée	15,24
<i>Observation : Montant total minimum accepté par bordereau : 1 600 €</i>	
Frais de prorogations, réclamations, impayés, modifications	15,24
Frais pour édition et expédition d'un échéancier	15,24
CAUTIONS BANCAIRES (taux annuel / caution avec prélèvement par trimestre indivisible)	
	2,00%
FRAIS DE DOSSIER	
Demande de facilité de caisse	50,00
Tous Crédits de trésorerie (Plafonds OCCC, escompte, Dailly , caution bancaire, ...)	1,00%
Crédit court, moyen et long terme (nouveaux crédits et réaménagements de crédits en cours)	1,00%
<i>% sur le montant du crédit - Minimum : 300 €</i>	
FRAIS DE GESTION EN COURS DE VIE DU PRET	
Frais de correspondance	8,00
Duplication de contrat ou d'offre de prêt	28,57
Duplication de tableau d'amortissement ou de liste d'échéance	28,57
Frais de report d'échéance	25,00
Frais d'intervention sur prêt	25,00 à 800,00
Décompte de prêt (demande de remboursement anticipé, ...)	25,00
Modification de la date d'échéance d'un prêt	29,03
Annulation de dossier de prêt	145,62
Frais d'ouverture d'un dossier sinistre ADI	22,87
Frais d'ouverture d'un dossier contentieux	76,22
Commission de renégociation de crédit	188,94
GARANTIES	
Enregistrement aux impôts (refacturé au client)	Coût réel
Inscription nantissement (refacturé au client)	Coût réel
Mainlevée d'hypothèque	50,00
Mainlevée de nantissement de matériel ou de fonds de commerce	50,00
Mainlevée de gage automobile	50,00
Lettre ponctuelle d'information aux cautions sur situation prêt, OCCC, ou autre financement (frais débités du compte de l'emprunteur cautionné)	25,00
Courrier d'information annuelle aux cautions (frais débités du compte de l'emprunteur cautionné)	35,00

OPERATIONS INTERNATIONALES

CREDIT DOCUMENTAIRE	
Frais de port ou telex	30,00
Commission d'ouverture - engagement (par trimestre indivisible)	0,5%
<i>Tarif minimum</i>	100,00
Commission d'utilisation (prélevée en 1 fois -Flat- sur le montant nominal)	0,125%
<i>Tarif minimum</i>	85,00
Commission de modification (montant, validité, mise en conformité ou autre)	0,25%
<i>Tarif minimum</i>	85,00
Commission d'acceptation (prélevée en 1 fois -Flat- sur le montant nominal)	0,25%
<i>Tarif minimum</i>	85,00
Commission. Caution pour absence de documents (D48, lettres de garantie,...). Forfait	65,00
ENCAISSEMENT D'EFFETS LIBRES EN EUROS OU EN DEVICES	
Commission de dossier par effet	20,00
Commission d'encaissement par effet	0,20%
<i>Tarif minimum</i>	35,00
<i>Tarif maximum</i>	400,00
Commission de change perçue en sus pour les encaissements en devises hors de la zone Euro (cf commissions sur opérations diverses p.10)	
REMISE DOCUMENTAIRE EN EUROS OU EN DEVICES	
Commission de dossier par remise documentaire	20,00
Commission d'encaissement par remise documentaire	0,30%
<i>Tarif minimum</i>	50,00
<i>Tarif maximum</i>	400,00
Prorogation	35,00
Acceptation	35,00
Impayé refacturé au client	35,00
Avis de sort	35,00
CAUTIONS ET GARANTIES DIVERSES	
Caution en douane annuelle (crédit d'enlèvement, crédit de droits et taxes, opérations diverses...) prélevée en 1 fois - Flat sur le montant nominal)	2,00%
<i>Tarif minimum</i>	400,00
Lettre de garantie transporteur, D48, caution ONIC	
<i>Tarif par trimestre indivisible</i>	0,5%
<i>Tarif minimum</i>	60,00
ORDRES DE PAIEMENT À DESTINATION DE L'ÉTRANGER	
(transfert, paiement de chèque CAM émis à l'étranger)	
Virement en euros vers l'UEE	
Traitement manuel par le Crédit Agricole	6,00
Télétransmis par le client ou par WEB EDI	0,50
Virement en devise dans le reste du monde	
Remis en agence	0,20%
Minimum	20,00
Maximum	400,00
Télétransmis ou Web EDI	0,15%
Minimum	18,00
Maximum	400,00
Les commissions de change sont perçues pour les transferts en devises (cf. commissions sur opérations diverses p.10)	
Pour les opérations avec l'étranger s'ajoutent également, le cas échéant, la refacturation des frais de transmission (port, télex, fax de confirmation), des commissions et autres frais pouvant être réclamés par les correspondants étrangers.	

OPERATIONS INTERNATIONALES (suite)

CRÉDIT DOCUMENTAIRE	
Commission de préavis	52,00
Commission de transmission (frais téléx...)	52,00
Commission de notification	0,10%
<i>Tarif minimum</i>	150,00
Commission d'acceptation ou paiement différé (variable en fonction du pays et de la banque émettrice)	
<i>Tarif minimum forfaitaire</i>	160,00
Commission de confirmation (variable en fonction du pays et de la banque émettrice)	
<i>Tarif minimum</i>	160,00
Commission de levée de documents	
<i>Tarif forfaitaire</i>	160,00
ENCAISSEMENT DE REMISES DE CHEQUES	
Commission d'encaissement	2,00%
<i>Tarif minimum</i>	15,00
<i>Tarif maximum</i>	109,68
<i>Pour les chèques impayés : refacturation des frais retenus par les correspondants</i>	
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DIVERSES	
Commission de change perçue sur le montant de toute opération en devise hors de la zone Euro	0,5%
<i>Tarif minimum</i>	15,67
<i>Tarif maximum</i>	1000,00
Contrat de change à terme (achat - vente)	100,00
Levée anticipée de documents, prorogation, annulation	25,00
Ouverture Dépôt à Terme en devises (tarif forfaitaire annuel)	60,00
Frais pour téléx SWIFT pour transfert à l'étranger	30,00
Annulation chèque de banque en devises	20,00
Commission de rapatriement (forfaitaire)	
<i>Inférieure à 6 100 euros</i>	20,00
<i>égale ou supérieure à 6 100 euros</i>	35,00
Encaissement chèques "sauf bonne fin" en devises :	
cours d'achat, à la date de la remise, des chèques de voyage dans la devise du chèque à encaisser	
SERVICES ANNEXES	
Enrichissement des instructions de paiement	10,00
Instructions personnalisées	15,00
SUIVI ET GESTION	
Avis d'opéré	2,00
Préavis au bénéficiaire	15,00
Avis de sort	15,00
Recherche de fonds	
<i>Simple</i>	8,00
<i>Complexe</i>	80,00

LEXIQUE

TERMES	DEFINITIONS
ATD	Avis à Tiers Détenteur : Sur demande du Trésor Public, la banque bloque par débit du compte de son client le montant de la créance réclamée, si le solde du compte est suffisamment créditeur.
BOR	Billet à Ordre Relevé.
Commission annuelle de tenue de dossier administratif et juridique	Commission qui rémunère la gestion administrative de l'actualisation du dossier du client (juridique, fiscale, comptable...). Son montant peut être fonction de la complexité du dossier et ne comprend pas les frais engagés (conservation des hypothèques, greffes, cadastre...).
Commission d'engagement	Commission qui représente le coût de la garantie de liquidité donnée par la banque à l'emprunteur. Elle rémunère la partie non tirée du montant d'une ligne de crédit que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de l'emprunteur. Autre dénomination : Commission de Confirmation.
Commission d'utilisation	Commission perçue en fonction du niveau d'utilisation de la ligne de crédit confirmée. Autre dénomination : Commission d'immobilisation.
Commission de mouvement	Commission proportionnelle perçue mensuellement sur les mouvements débiteurs du compte d'une entreprise, à l'exclusion des mouvements financiers initiés par la banque. Autre dénomination : Commission de compte. Elle est soumise à la TVA. Elle n'est pas comprise dans le calcul du taux effectif.
Commission de plus fort découvert	Commission prélevée par la banque sur le plus fort découvert en valeur de chaque mois. Elle n'est pas soumise à la TVA.
Commission trimestrielle de gestion de compte	Commission forfaitaire trimestrielle qui rémunère la banque pour la gestion du compte quelque soit l'importance du mouvement confié. Elle couvre notamment les frais d'expédition des relevés de comptes. Autre dénomination : Frais de tenue de compte.
Crédit documentaire	Mode de financement du commerce international. C'est un engagement écrit, pris par une banque sur l'ordre d'un importateur, de verser une certaine somme à la banque de l'exportateur dans un délai fixé et contre remise de certains documents (connaissances, assurance...) stipulés dès l'ouverture du crédit et prouvant l'expédition de la marchandise.
Date de valeur	Date retenue par la banque lors d'une opération : c'est la date réelle de crédit ou de débit d'un compte. Elle diffère de la date effective de l'opération. Elle permet de tenir compte du délai nécessaire pour la banque afin de procéder, pour les opérations portées au crédit du compte, à l'encaissement ou au placement des capitaux qui lui ont été confiés, pour les opérations portées au débit du compte, au provisionnement des fonds décaissés sur ordre ou pour le compte de ses clients.
EDI (Fil d'or)	Echange de Données Informatisées. Ce mode d'échange appelé "Fil d'or" au Crédit Agricole, permet la communication directe entre l'ordinateur de la banque et celui de l'entreprise pour télétransmettre et recevoir selon un protocole sécurisé (ETEBAC) des informations de toute sorte (relevé de compte, émission d'ordre de virement ou de prélèvement,...).
ETEBAC	Norme de protocoles sécurisés permettant des Echanges TELématiques entre les BANques et leurs Clients. Actuellement, les normes ETEBAC 3 avec carte paramètre sécurisée et confirmation des transferts de fichier par courrier ou par télécopie et ETEBAC 5 avec des fonctions de sécurisation poussées des échanges, sont utilisées au Crédit Agricole.
Jours ouvrés (J.O.)	Lundi au vendredi, hors jours fériés.
LCR	Lettre de Change Relevé.

